

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2008

### Présents :

Mesdames BAR Muriel, CRETIN Sabine, MATTHEY Claire, MIHAYLOV Sylvie ;  
Messieurs MAUME Philippe, NAVA Pierre, AUGUSTIN Christophe, LAHURE Fabrice,  
BEYTRISON Bernard, BOYER Christophe, CUGNET Bernard, DUMONT Gilles, LEONE  
Pierre, PERNET Fabrice, PIGNOL Sébastien.

### Absents :

Mme DUBOUCHET Marie-Christine a donné procuration à Mr NAVA Pierre  
Mlle PARENT Séverine a donné procuration à Mme CRETIN Sabine  
Mr ALESSIO Alain a donné procuration à Mr MAUME Philippe  
Mr MONCHAL Christophe a donné procuration à Mr CUGNET Bernard

Nombre de conseillers : en exercice : 19, présents : 15, votants : 19

Secrétaire de séance : Madame MIHAYLOV Sylvie.

\* \* \* \* \*

### N°51/08    **DÉROGATIONS SCOLAIRES : PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient à chaque commune de fixer le montant de la participation aux frais de scolarité des enfants bénéficiant de dérogations scolaires.

Ces frais de fonctionnement seront à solliciter auprès des communes de domicile des enfants scolarisés à Monnetier-Mornex et Esserts-Salève, et inversement, seront à verser dans la limite fixée par le conseil municipal aux communes extérieures qui accueilleront des enfants de Monnetier-Mornex et d'Esserts-Salève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ** :

- **FIXE** le montant annuel de cette participation à quatre vingt dix euros (90 €),
- **ACCEPTE** de verser aux communes d'accueil des enfants domiciliés sur Monnetier-Mornex et Esserts-Salève une participation aux frais de fonctionnement limitée à quatre vingt dix euros (90 €) si celle-ci est demandée.

\* \* \* \* \*

**N°52/08** **INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2007**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la circulaire préfectorale n°2008/65 concernant l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ** de maintenir le montant mensuel de l'I.R.L. comme suit :

- 173,20 € pour les instituteurs non chargés de famille
- 216,50 € pour les instituteurs chargés de famille
- 251,14 € pour les instituteurs chargés de famille – directeurs avant 1983.

\* \* \* \* \*

**N°53/08** **CD15 – TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – REQUALIFICATION DU CD15 – TRANCHE FERME**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le SELEQ 74 (Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération de requalification CD15 – Tranche ferme, figurant sur le tableau en annexe, d'un montant global estimé à 333 010 €, avec une participation financière communale s'élevant à 212 180 €, et des frais généraux s'élevant à 9 991 €.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune de Monnetier-Mornex,

- approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition proposée,
- s'engage à verser au SELEQ 74 sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet des travaux figurant en annexe et délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière, d'un montant global estimé à 333 010 €, avec une participation financière communale s'élevant à 212 180 € et des frais généraux s'élevant à 9 991 €,
- **S'ENGAGE** à verser au SELEQ 74, 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC des travaux et des honoraires divers) soit 7 993 €, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération,
- **S'ENGAGE** à verser au SELEQ 74, les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le versement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

\* \* \* \* \*

N°54/08

**CD15 – TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS –  
REQUALIFICATION DU CD15 – TRANCHE CONDITIONNELLE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le SELEQ 74 (Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération de requalification CD15 – Tranche conditionnelle, figurant sur le tableau en annexe, d'un montant global estimé à 119 418 €, avec une participation financière communale s'élevant à 77 099 €, et des frais généraux s'élevant à 3 583 €.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune de Monnetier-Mornex,

- approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition proposée,
- s'engage à verser au SELEQ 74 sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet des travaux figurant en annexe et délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière, d'un montant global estimé à 119 418 €, avec une participation financière communale s'élevant à 77 099 € et des frais généraux s'élevant à 3 583 €,
- **S'ENGAGE** à verser au SELEQ 74, 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers), soit 2 866 €, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération,
- **S'ENGAGE** à verser au SELEQ 74, les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le versement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

\* \* \* \* \*

N°55/08

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION CANTINE ET GARDERIE DES LUTINS**

Madame BAR rappelle à l'Assemblée que les subventions sont allouées en une fois fin novembre ; que seule fait exception celle de l'association « Cantine et Garderie des Lutins » qui est versée en deux fois.

Elle rappelle qu'une première somme de 12 000 euros a été versée à la cantine en novembre 2007 ; et annonce que l'association sollicite une aide de 8 383 euros pour clore l'année.

Madame BAR expose qu'après étude des comptes cette demande est justifiée et redit la volonté de la Commune de soutenir cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'ATTRIBUER** pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2008 à l'Association « Cantine et Garderie des Lutins » une subvention d'un montant de 8 500 euros.

\* \* \* \* \*

**N°56/08**    **CONTRAT NATURA 2000 « SALÈVE »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la présentation par Mr BOYMOND Bruno, Technicien ONF en charge de la forêt de la Commune, de l'avant-projet détaillé relatif à la demande de contrat NATURA 2000 pour le site FR 8201712, Massif du Salève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour passer un contrat NATURA 2000,
- **APPROUVE** l'avant-projet dressé par l'Office National des Forêts,
- **SOLLICITE** le concours technique de l'ONF et lui donne mandat pour la mise en œuvre de ce contrat,
- **S'ENGAGE** à mettre à disposition les parcelles cadastrales concernées, pendant une durée de cinq ans, à partir de la date d'acceptation du contrat pour réaliser les mesures de gestion figurant dans le cahier des charges joint en annexe,
- **ADOpte** le plan de financement annexé,
- **DÉCLARE** ne pas être assujéti à la TVA,
- **CERTIFIE** que les travaux relatifs à l'opération subventionnable dont fait l'objet la présente délibération n'ont pas démarré à ce jour,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'exécution du projet en cause avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur.

\* \* \* \* \*

**N°57/08**    **ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2009**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des propositions de l'Office National des Forêts relatives au programme des coupes de bois pour l'exercice 2009. Elles concernent des parcelles situées à Esserts-Salève, cadastrées section 115A n° 15 et 16.

Il convient de supprimer ces coupes (voir tableau joint en annexe).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'approuver cette proposition (voir tableau en annexe).

\* \* \* \* \*

**N°58/08**    **CONVENTION AVEC SAVOIE-BIBLIO**

Monsieur LEONE Pierre informe le conseil que l'Assemblée des Pays de Savoie a adopté, en début d'année 2008, de nouvelles orientations quinquennales pour le développement de la lecture publique sur les deux départements. La mise en œuvre de ce plan a été confiée à Savoie-Biblio, bibliothèque départementale de prêt de Savoie et Haute-Savoie, dont la Commune utilise les services depuis plusieurs années.

Savoie-Biblio propose aujourd'hui de signer une convention qui permettra de bénéficier de services définis dans le cadre d'une charte, et de prétendre à des aides à l'investissement.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Savoie-Biblio cette convention portant soutien au développement et à l'animation de la bibliothèque de lecture publique.

\* \* \* \* \*

**N°59/08**    **SUBVENTION À L'ASSOCIATION « UT UNION-TEMPO »**

À la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de mettre à l'ordre du jour cette demande de subvention reçue en Mairie le 03 septembre 2008.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association UT UNION-TEMPO a l'intention d'organiser un festival de jazz. Initialement prévu sur deux sites, le café de l'Union à Monnetier et la salle communale, il y a eu changement de projet : cette manifestation aura lieu au Café de l'Union avec installation de chapiteaux. L'association sollicite l'aide de la Commune pour financer le coût de la location des chapiteaux, soit 1 112, 28 euros.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, considérant qu'il convient d'encourager cette nouvelle association et favoriser la mise en place d'une telle manifestation, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'attribuer à l'association UT UNION-TEMPO une subvention de 1 112,28 euros.

\* \* \* \* \*

**N°60/08**    **CRÉATION D'UNE MÉDIATHÈQUE DANS LE CADRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

À la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de mettre à l'ordre du jour la création d'une médiathèque dans le cadre de la bibliothèque municipale.

Monsieur LEONE expose à l'Assemblée qu'il convient d'offrir aux utilisateurs de la bibliothèque municipale de nouveaux supports d'accès aux informations. Il propose la création d'une médiathèque au sein de la bibliothèque. Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** la création d'une médiathèque dans le cadre de la bibliothèque municipale.

\* \* \* \* \*